

**M. Whelan:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je signale au député que la seule personne actuellement à la tribune des courriéristes est en train de lire le journal.

**M. Deachman:** J'imagine qu'ils sont obligés de lire les journaux de temps à autre puisqu'ils écrivent à leur intention. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire n'est pas complètement inutile. Bien des propositions ont été débattues sous forme de projets de lois au cours de cette heure-là et même si elles ont été étouffées d'une session à l'autre, elles ont exercé peu à peu une influence sur l'opinion à la Chambre et joué ainsi un rôle en façonnant l'opinion au pays.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre des communes en 1963, je crois qu'il aurait été impossible de faire adopter un bill sur le divorce. A ce moment-là, la question du divorce était débattue grâce à divers bills publics et avis de motions d'initiative parlementaire. L'heure réservée aux simples députés était alors une tribune publique. C'était une façon d'entendre un débat sur un sujet d'actualité et de tâter l'opinion publique. De temps à autre, cela provoquait dans les journaux des articles, des commentaires et des éditoriaux. Ce procédé mettait une proposition en lumière à plusieurs reprises chaque fois que le sujet était débattu à la Chambre. L'heure réservée aux simples députés a contribué autant que toute autre chose à orienter l'opinion publique, de sorte qu'un beau jour, on a fini par adopter une nouvelle mesure sur le divorce au Canada. A ce sujet, la formule s'est révélée très utile.

Même si du point de vue technique, cela ne s'est pas produit pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, c'est un bill émanant d'un simple député qui a servi à mettre sur le tapis le sujet de la réforme de la peine de mort afin que les députés de tous les partis puissent avoir la chance de voter librement sur le sujet. C'est un bill d'initiative parlementaire présenté par un député durant l'heure réservée aux simples députés qui a changé le nom de Trans Canada Air Lines en celui d'Air Canada.

Lorsque la loi électorale du Canada a été remaniée de fond en comble à la dernière session, le sujet d'un nombre considérable de bills publics émanant des députés et portant sur divers amendements à la loi électorale du Canada a été renvoyé au comité permanent des privilèges et élections. Un de mes bills a été renvoyé à ce comité. Les bills n'étaient pas renvoyés au comité, seulement le sujet.

Grâce à cette formule, un député pouvait comparaître devant le comité pour débattre un changement particulier qu'il voulait faire apporter à la loi électorale du Canada. Je me suis intéressé aux étudiants qui n'ont pas eu le droit de vote aux élections de 1965 par suite d'une particularité de la loi. Un changement a été apporté et cela n'arrivera plus aux étudiants à cause justement d'un bill public d'initiative parlementaire.

Malgré certains désappointements que nous pouvons éprouver, cette heure n'est pas entièrement futile. Elle a son utilité. Cela vaudrait vraiment la peine d'améliorer notre Règlement pour rendre cette heure plus efficace. Peut-être que le grand nombre de bills publics pourrait être réduit à un nombre significatif, de sorte que les bills pourraient être débattus plus longtemps et franchir l'étape de la deuxième à la troisième lecture de la façon indiquée par le député de Peace River.

[M. Deachman.]

Le député a mentionné le nombre de bills adoptés au Parlement du Royaume-Uni. Je crois comprendre que ces bills tendent à n'être pas litigieux. Le gouvernement attribue dix jours au cours d'une année pour débattre les bills publics émanant des députés. Évidemment, un bill non litigieux qui, par exemple, modifie une loi du gouvernement de la façon qui lui semble souhaitable, a une très bonne chance d'être adopté pendant la période consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. A vrai dire, en permettant le débat, le gouvernement prolonge le temps qui lui est attribué; la période consacrée aux mesures d'initiative parlementaire sert à faire adopter un bill que, autrement, il aurait pu vouloir inclure dans la liste des ordres inscrits au nom du gouvernement. On se demande donc, effectivement, combien des bills adoptés par la Chambre des communes britannique émanent vraiment de députés désireux d'explorer de nouveaux domaines législatifs, ou ne sont que l'occasion pour un député de piloter pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire un bill qui aurait dû, autrement, être considéré comme un ordre inscrit au nom du gouvernement et devant être étudié pendant le temps consacré aux mesures d'initiative ministérielle.

• (5.30 p.m.)

Nous devrions considérer soigneusement combien il est valable de pouvoir explorer de nouvelles idées pendant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire—de nouvelles idées en matière de législation sociale qui doivent être analysées à la Chambre avant de devenir lois. Bien sûr, d'un intérêt particulier est l'inquiétude que suscite actuellement la modification de la loi sur l'avortement. C'est un domaine névralgique aux yeux de la population, pour de nombreuses raisons, sans doute, et qui mérite bien d'être fouillé pendant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. La question du revenu annuel garanti est un autre sujet à l'égard duquel l'opinion est ombrageuse, et il exige qu'on le sonde dans les débats de cette période. A vrai dire, bien d'autres sujets sont dignes d'être débattus et considérés à fond par les députés, au cours de l'heure qui leur appartient.

Cet après-midi, il vaut donc la peine d'examiner la motion du député de Peace River (M. Baldwin), suivant laquelle nous pourrions trouver de meilleures façons d'utiliser le temps dont nous disposons à la Chambre, alors que nous discutons à notre manière, sans être guidés par une motion gouvernementale. J'accueillerais avec plaisir toute motion qui tendrait à charger le comité de la procédure et de l'organisation d'étudier une façon d'employer cette période plus efficacement. Comme le secrétaire parlementaire l'a mentionné il y a un instant, je crois que la motion dont la Chambre est actuellement saisie est quelque peu restreinte, et que nous pourrions chercher une formule plus générale qui nous permettrait de discuter suivant un mandat plus large le Règlement de la Chambre et la procédure que nous pourrions élaborer pour que les députés puissent rendre plus fructueuse l'heure consacrée à leurs initiatives.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) de la liste qu'il vient de nous donner des réalisations attribuables à l'usage qu'ont fait les députés de l'heure réservée aux mesures d'initiative